

Aux habitants du territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné,

Le service du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) est perturbé par un mouvement de grève depuis le mercredi 15/12/21.

Ce mouvement se situe dans le cadre de la mise en conformité du temps de travail comme dans de nombreuses collectivités locales de France. Le calcul de cette durée annuelle a été établi par l'Etat à **1607 heures** (1600 heures + 7 heures pour la « journée de solidarité »).

Au Syndicat Mixte Nord Dauphiné, 2 mesures bloquent l'application de la loi : la présence de jours d'ancienneté (de 1 à 5 jours acquis par tranche d'ancienneté de 5 ans) et la journée de solidarité.

Le dialogue social est enclenché depuis plusieurs mois, les premiers échanges sur ce point entre élus et représentants du personnel **ayant été initiés dès mai 2021**. Ces discussions ont abouti à une première proposition de compensation financière que les délégués du personnel n'ont pas acceptée.

À la demande des représentants du personnel, un courrier a été envoyé au Préfet pour demander au contraire le maintien des jours d'ancienneté. Le préfet a confirmé l'illégalité de ces jours. En septembre 2021, des revendications, financières notamment, ont été exprimées auprès des élus.

Une nouvelle proposition, plus favorable aux agents, leur a été soumise le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

#### **Mesures proposées dès 2022 :**

1. La suppression des jours d'ancienneté, pour se conformer à la loi,
2. Pour les agents de la collecte (ordures ménagères et collecte sélective) est prise en compte la pénibilité, en conformité avec les critères nationaux (article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001) avec **4 jours de repos annuels supplémentaires en lien avec une prise de poste à 4h du matin et la manutention des bacs**. Par ailleurs, la proposition inclut également une **hausse de 120€ mensuel** du régime indemnitaire lissée sur 3 ans dont 60€ mensuels dès la première année,
3. Pour les agents de déchèteries et les autres agents, non concernés par les critères réglementaires de pénibilité : Une **hausse de 160€ mensuel** du régime indemnitaire lissée sur 3 ans, et suite à un questionnaire agents, en fonction de l'avis recueilli, **3 jours de RTT** par tranche de 30 minutes de travail hebdomadaire supplémentaire.

L'effort financier correspondant à ces mesures représentera jusqu'à 320 000 € par an en 2024. Il est conditionné à la demande des élus par un **moratoire sur les revendications salariales jusqu'à la fin du mandat**.

Nous assurons aux usagers du service public de collecte des déchets que la recherche d'une issue raisonnable à ce conflit le plus rapidement possible est la priorité des élus.